



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 64393

## Texte de la question

M. Alain Cousin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'inquiétude des associations d'aide familiale à domicile concernant l'avenir des prestations qu'elles proposent. Les représentants de cette branche d'activité attendent toujours des engagements financiers des caisses d'allocations familiales (CAF) sur les enveloppes 2001 et les conventions d'objectifs. Faute d'informations de la caisse nationale des allocations familiales (CNAF), les CAF ne peuvent à la fois reconnaître le surcoût de la réduction du temps de travail dans les prix de revient horaires et maintenir les interventions auprès des familles tant en volume qu'en nature. Il lui demande donc si elle s'engage à ce que la CNAF prenne le plus vite possible des engagements financiers notamment par l'augmentation substantielle de la prestation de service. Il lui demande également si elle envisage de mettre en oeuvre les mesures qui s'imposent concernant le financement des 35 heures pour assurer la pérennité des services d'aides à domicile et ainsi débloquer la situation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Cousin](#)

**Circonscription :** Manche (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64393

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 juillet 2001, page 4196